

Désignation d'un délégué suppléant à l'Agence bretonne de la biodiversité

L'an deux mille vingt, le mardi 20 octobre à 9h, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 13 octobre 2020 s'est réuni dans les locaux du Parc sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIC	1 ^{er} vice-président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Sylvie SCULO	

Absents excusés :

M. Paul BARRET
Mme Nathalie COURTRAI
M. André CROCQ
M. Gilles DUFEIGNEUX
M. Luc LE TRIONNAIRE

Procuration :

M. Luc LE TRIONNAIRE donne procuration à M. David LAPPARTIENT
Mme Nathalie COURTRAI donne procuration à M. Ronan LE DÉLÉZIR
M. André CROCQ donne procuration à Mme Anne GALLO
M. Pascal BARRET donne procuration à Mme Sylvie SCULO

Etaient également présents :

Mme Monique CASSÉ (*Directrice*)
Mme Annaëlle MÉZAC (responsable du pôle biodiversité et aménagement)
Mme Sophie GIRAUD (responsable du pôle développement territorial)
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)

Désignation d'un délégué suppléant à l'Agence bretonne de la biodiversité

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages donne la possibilité aux Régions et à l'OFB (ex. AFB) de créer conjointement des agences régionales de la Biodiversité. Ces agences régionales peuvent mettre en œuvre, par délégation, tout ou partie des missions de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) à l'exception des missions de police de l'environnement.

Le 25 octobre 2019, l'Agence bretonne de la biodiversité est devenue réalité, concrétisant la démarche partenariale menée durant deux ans par l'État, la Région et l'Office français de la biodiversité.

Membre du réseau des agences régionales de la biodiversité, l'Agence Bretonne de la Biodiversité anime les réseaux locaux, apporte expertise et appui technique pour le montage de projets en faveur de la biodiversité, facilite la recherche de financements, développe et partage la connaissance pour une meilleure prise en compte de la biodiversité par la société. L'Agence se consacre aussi à la sensibilisation, à l'éducation à la nature et à la mobilisation du public sur cet enjeu majeur.

Cette agence est portée par un Établissement public de coopération environnementale (EPCE) administré par un Conseil d'administration. Au cours de la réunion constitutive, Thierry Burlot, vice-président de la Région Bretagne à l'environnement et à la biodiversité, et Sylvie Detoc, directrice régionale de l'Office français de la biodiversité, ont été désignés respectivement président et vice-présidente de l'Agence bretonne de la biodiversité, par les membres de son conseil d'administration.

Les parcs naturels régionaux bretons ont été sollicités afin de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant qui prendront part au Conseil d'administration de l'EPCE dans le respect de la parité réglementaire exigée pour cette instance.

Par accord conjoint entre les deux Parcs, il a été convenu que le délégué du Parc naturel régional d'Armorique, à savoir sa présidente Madame Péron serait titulaire à cette instance et que le délégué du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan serait suppléant.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical :

- Désigne Patrick CAMUS représentant suppléant du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan pour représenter les Parcs Naturels Régionaux bretons au sein du Conseil d'administration de l'EPCE de l'Agence bretonne de la biodiversité.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT